

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise dans le prolongement de la rue de d'Abelcourt (partie des lots 2 296 129 et 3 968 867 – lots projetés : 6 396 758 à 6 396 763, 6 396 765, 6 396 766, 6 396 805, 6 396 806 et 6 396 810 à 6 396 814) secteur Pintendre

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 28 avril 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme pour la construction d'habitation unifamiliale isolée :
 - dans le cadre d'une opération cadastrale, la création de terrains desservis (lots projetés : 6 396 758 à 6 396 763, 6 396 765, 6 396 766, 6 396 805, 6 396 806 et 6 396 810 à 6 396 814) avec des superficies maximales variant de 745 à 803,9 mètres carrés, au lieu de 666 mètres carrés, tel que prescrit par l'article 16 et à la grille des spécifications pour la zone H2789 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;
 - pour des terrains d'angle (lots projetés : 6 396 758 et 6 396 814), la marge de recul avant du côté du mur latéral de l'habitation situé du côté d'une ligne avant à 6 mètres, au lieu de 7,6 mètres tel que prescrit par l'article 18 et à la grille des spécifications pour la zone H2789 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément au *décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* en date du 5 février 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **13 avril 2021 au 27 avril 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 13 avril 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène, chef de service



Objet :

Demande de dérogation mineure – Superficie de terrains desservis pour la construction d'habitation unifamiliale isolée – Marges de recul avant pour des terrains d'angle - Prolongement de la rue d'Abelcourt, secteur Pintendre, partie des lots 2 296 129 et 3 968 867 (lots projetés : 6 396 758 à 6 396 763, 6 396 765, 6 396 766, 6 396 805, 6 396 806 et 6 396 810 à 6 396 814)

Informations

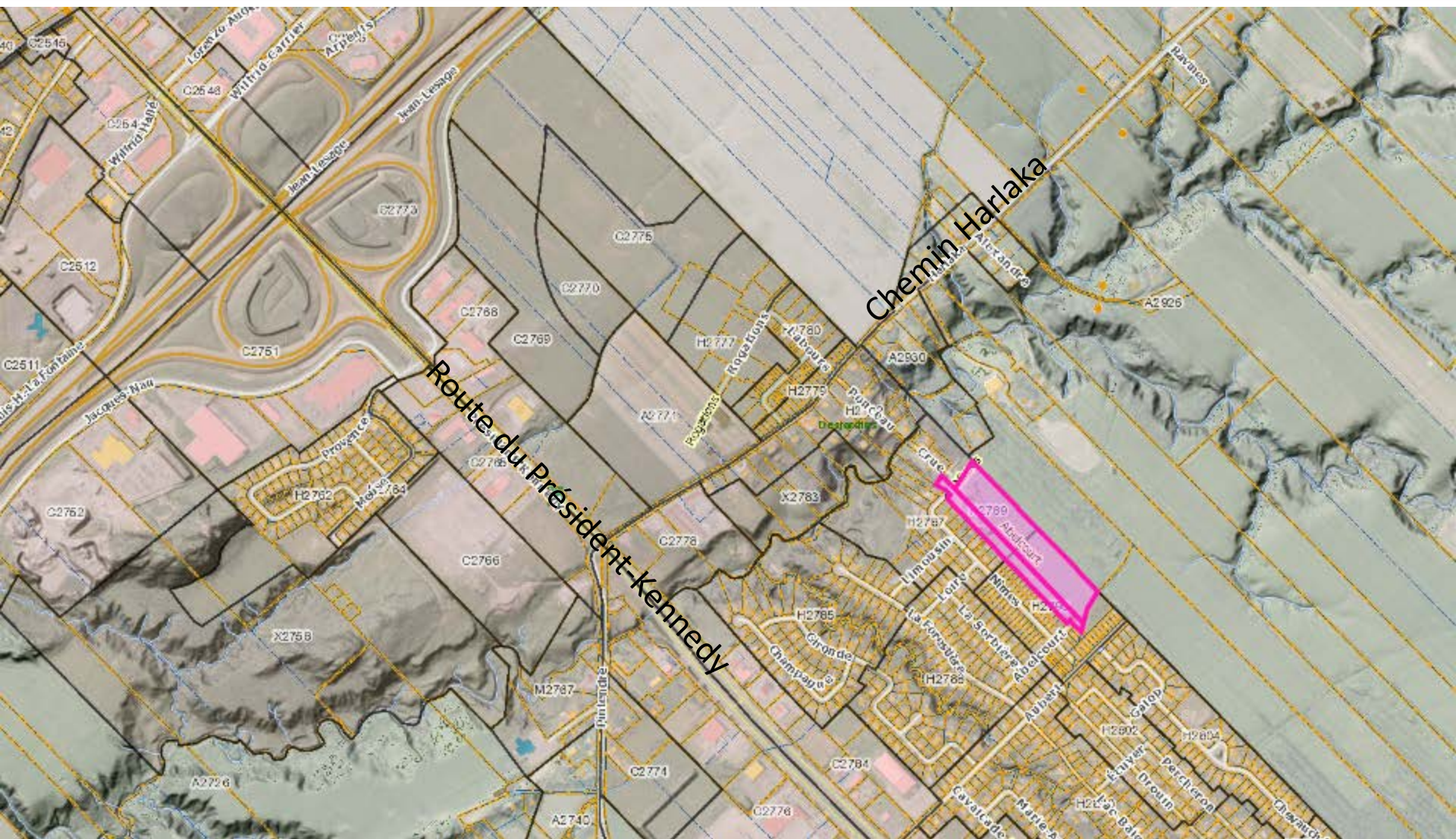
Dispositions règlementaires : **Terrain desservi - Habitation unifamiliale isolée**

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Superficie maximale d'un terrain	666 mètres carrés	745 mètres carrés à 803,9 mètres carrés	79 mètres carrés à 137,9 mètres carrés

Dispositions règlementaires : **Terrain d'angle - Habitation unifamiliale isolée**

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Marge de recul avant minimale	7,6 mètres	6 mètres du côté du mur latéral de l'habitation situé du côté d'une ligne avant	1,6 mètres

- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.





Zone agricole



Terrains déjà construits

Zone H2789

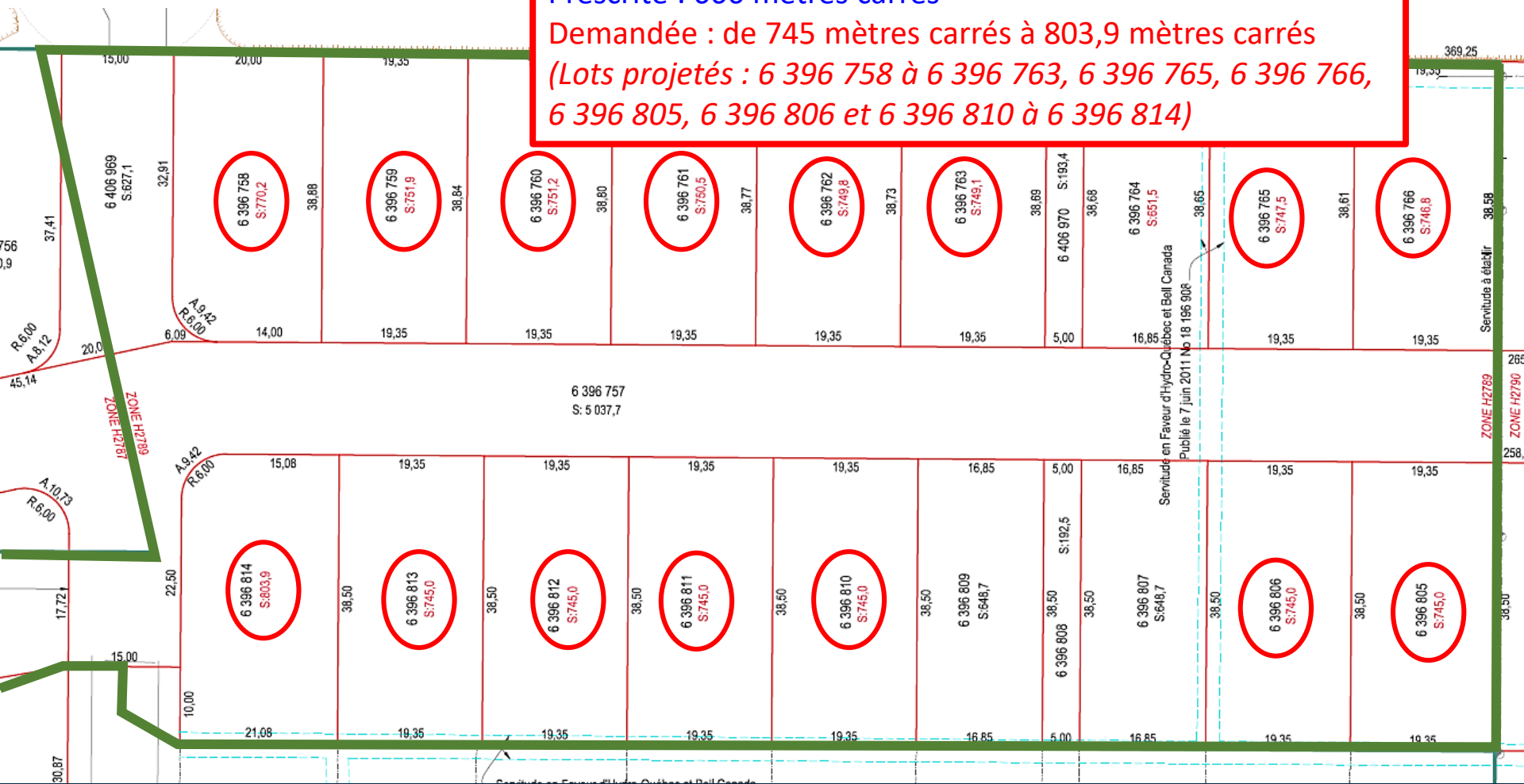
Habitation unifamiliale isolée dans la zone H2789

Superficie minimale d'un terrain desservi

Prescrite : 666 mètres carrés

Demandée : de 745 mètres carrés à 803,9 mètres carrés

(Lots projetés : 6 396 758 à 6 396 763, 6 396 765, 6 396 766, 6 396 805, 6 396 806 et 6 396 810 à 6 396 814)



Zone H2789

Habitation unifamiliale isolée dans la zone H2789

Marge de recul avant minimale

Prescrite : 7,6 mètres

Demandée : 6 mètres du côté du mur latéral de l'habitation
situé du côté d'une ligne avant

(Lots projetés : 6 396 758 et 6 396 814)

